

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023-50 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'analyse, la fourniture de consommables et la maintenance d'installations destinées au traitement de l'eau de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 6 octobre 2023
- Date de publication : le 20 octobre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 octobre 2023 s'est réuni le 13 octobre 2023 à 15 h 00 à Chambéry, au 3365 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	JOLY Max
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN PHILIPPE
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	SPIGARELLI Lucien
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 2

VIGUET-CARRIN Françoise ; BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude.

SANDFORD Erica donne pouvoir de vote à CHEMIN François.

Délégués excusés : 10

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; GRILLAUD Laurent ; SARTORI Walter ; SIMON Christian ; FAUGE Alexandre ; GIRAUD Murielle ; RUFFIER-LANCHE René ; AMET Yannick ; BOIX-NAVEU Arthur ; BRUNIER Thierry.

Délégués absents : 6

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe.

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023-50 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'analyse, la fourniture de consommables et la maintenance d'installations destinées au traitement de l'eau de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets**

Monsieur François Chemin, Vice-Président, rappelle que l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011..

L'objet de la consultation à lancer concerne les 3 domaines suivants :

- 1- Dans son process, l'UVETD produit de la vapeur dans ses chaudières à partir d'une unité de production d'eau déminéralisée composée d'un poste d'adoucisseur, d'une osmose inverse, et d'une déminéralisation.
- 2- L'usine dispose également d'une station physico-chimique servant à retraiter l'ensemble des eaux souillées de l'usine, et dont la qualité doit faire l'objet d'une surveillance spécifique.
- 3- Le traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) nécessite par ailleurs la mise en place d'un suivi de la qualité de désinfection des containers.

A cet effet, il est nécessaire de confier à un prestataire spécialisé les prestations suivantes :

- La réalisation d'analyses (eau déminéralisée, eau de chaudière, eau du vaporiseur, effluents de STEP, études bactériennes sur les bacs DASRI, etc...).
- La fourniture de consommables (produits de traitement).
- La maintenance et le suivi de l'installation de production d'eau déminéralisée.

Le marché actuel arrivant à échéance le 07/01/2024, il convient donc d'initier une nouvelle consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la passation d'un accord-cadre avec émission de bons de commande mono-attributaire sans engagement minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (soit 4 ans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation pour la réalisation d'analyse, la fourniture de consommables et la maintenance d'installations destinées au traitement de l'eau de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET

La Présidente,
Marie BENEVEISE



Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20231013-2023-50C-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023